

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 6

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du secrétariat.

Communication n° 1 du Service de presse de la S. I. A. et de la S. S. E.¹ pour la construction en temps de guerre.

La Société suisse des ingénieurs et des architectes et la Société suisse des entrepreneurs ont organisé, d'accord avec l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, Section des matériaux de construction, et le délégué aux Possibilités de travail, un service de presse s'occupant de la construction en temps de guerre. Ce service a pour but d'orienter les milieux intéressés sur les possibilités actuelles de construction, compte tenu des ressources en matières premières encore à notre disposition. L'arrêt des importations de charbon nous oblige à rationner encore plus sévèrement le charbon et les matériaux de construction si nous ne voulons pas que les stocks existants soient épuisés avant la fin de 1946. Les attributions habituelles de ciment devront être réduites en proportion et l'emploi des tuiles et briques devra également faire l'objet de certaines mesures restrictives. Seules des importations de charbon importantes réalisées avant la fin de 1946 permettraient d'augmenter les attributions.

Le service de presse n'a aucune influence sur les attributions de matériaux de construction, celles-ci étant de la compétence des organismes de guerre intéressés.

Le problème le plus urgent est celui de la construction des maisons d'habitation. Le nombre de logements à réaliser en 1945 correspond environ à celui de 1944. Les contingents correspondants ont été portés à la connaissance des cantons.

Les attributions suivantes ont été prévues par logement : Ciment : 1,8 à 3,5 tonnes.

Fers ronds à acheter dans le commerce : 125 à 350 kg. Acier suédois à prélever sur les stocks des fabricants de poutres : 80 kg.

Pour la construction de logements, il n'est normalement pas attribué de fers profilés.

Les quantités de ciment autorisées dépendent du nombre de pièces et du caractère de la construction (maison familiale de colonie d'habitation, maison pour deux familles, maison d'habitation pour plusieurs familles). Il est possible de tenir compte, dans une certaine mesure, des difficultés particulières dues au terrain. Lorsqu'il s'agit d'une colonie d'habitation, une attribution supplémentaire de 0,5 tonnes de ciment par logement peut être accordée pour l'établissement de fosses d'aisance ou de bassins de clarification. Cependant, les installations toutes faites doivent, en principe, être préférées. Dans le but de créer des occasions de travail dans l'artisanat, les attributions de ciment pour une maison familiale d'une exécution plus soignée peuvent être portées à 5 tonnes lorsque le devis dépasse 100 000 fr.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES (SECTION S. I. A.)

Assemblée générale annuelle.

L'Assemblée générale annuelle est fixée au mardi 27 mars 1945, à 17 h. 30, à l'Hôtel de la Paix, à Lausanne.

¹ Société suisse des entrepreneurs.

Ordre du jour :

1. Lecture des procès-verbaux.
2. Rapport d'activité du Président et des Commissions S. V. I. A.
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Budget 1945-1946. Fixation des cotisations.
5. Elections statutaires.
6. Divers.
7. Propositions individuelles.

Suivant la tradition, cette assemblée sera suivie d'un repas en commun, pour lequel chacun est prié de s'inscrire auprès du président, M. d'Okolski, architecte, place Saint-François 3, à Lausanne.

Le Comité.

CARNET DES CONCOURS

Publication des résultats des concours d'architecture.

Avis à nos lecteurs.

La publication récente, au *Bulletin technique* du 3 mars, des résultats du concours de la Grande Salle de Pully, a suscité, de la part de nos lecteurs architectes, de nombreuses félicitations et une critique.

Cette dernière nous donne aujourd'hui l'occasion de préciser que, dans la règle, le *Bulletin technique* ne peut publier, en plus d'un choix des plans des « projets primés », les dessins des « projets achetés ». Il l'a fait exceptionnellement dans le cas particulier du concours de Pully, car, selon les termes mêmes du rapport du jury, le projet « Molière » (acheté pour 900 fr., auteur : M. Pahud) était : « ... la meilleure solution présentée du problème... »

Tel n'était pas le cas pour le second projet acheté, celui de M. M. Picard, dont nous avons dû renoncer à reproduire les dessins. Nous aurions peut-être dû supprimer, dans le texte du rapport du jury, qui nous fut remis avec prière instantanée de le publier intégralement, la critique du projet de M. M. Picard, puisque, conformément à l'usage, nous ne pouvions en reproduire les dessins. Nous regrettons de l'avoir pas fait, par suite de circonstances particulières, indépendantes de notre volonté.

(Réd.)

Halle de gymnastique et de sports de la Ville du Locle.

Le jury du concours de projets pour une Halle de gymnastique et de sports avec aménagement d'un terrain de jeu au Locle a classé les projets comme suit :

- 1^{er} prix, 3000 fr. : MM. Cesch et Rossier, architectes au Locle.
- 2^e prix, 1800 fr. : M. Henry de Bosset, architecte, Colombier.
- 3^e prix, 1500 fr. : M. Ed. Calame, architecte, Neuchâtel. — Collaborateur : M. Jean Meier.
- 4^e prix, 1200 fr. : M. René Chapallaz, architecte, La Chaux-de-Fonds.

Des allocations de 800 fr. chacune ont été accordées à cinq projets.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

Service Technique suisse de placement

Voir page 8 des annonces